



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MANDAT DONNE AU CIG POUR LA
NEGOCIATION DE CONVENTION DE
PARTICIPATION EN MATIERE DE PROTECTION
SOCIALE**

**DÉCISION N° AU-19-009
EN DATE DU 09 JANVIER 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} Adjoint au Maire,

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 novembre 2018,

CONSIDERANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, le CIG de la petite couronne proposera de nouvelles conventions de participation pour la santé et pour la prévoyance,

CONSIDERANT que l'année 2019 sera consacrée à la mise en concurrence et au choix de l'offre la plus avantageuse pour les collectivités,

CONSIDÉRANT la proposition du CIG Petite couronne;

D É C I D E

DE S'ASSOCIER à la procédure de mise en concurrence organisée par le CIG de la petite couronne courant 2019 pour la passation de convention de participation pour les risques santé et prévoyance à adhésion facultative.

DE SOLLICITER l'étude pour les garanties portant sur :

- le risque « Santé »
- le risque « Prévoyance »

PREND ACTE que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés à compter du 1^{er} janvier 2020 fera l'objet d'une délibération ultérieure, une fois les tarifs et garanties connus.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190109-Imc1H5847H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/01/2019
Date de Publication : 09/01/2019